

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du mardi 29 octobre 2015 à 20h15

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil général
5. Préavis municipal n°03/2015 relatif à l'adoption du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
6. Préavis municipal n°04/2015 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016
7. Propositions individuelles et divers

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2015 : ce dernier a été affiché dès 19h30 à la salle communale et pouvait être consulté sur le site internet communal.

1. Appel

Membres présents : 35 /68

Membres excusés : 9

Membres absents : 24

Le quorum étant fixé à 23, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente l'ordre du jour qui ne soulève aucune remarque.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Démission/s et assermentation/s

Le Président n'a reçu aucune annonce de démission ni demande d'assermentation.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général

Daniel Barbezat, Syndic, remercie toutes les personnes qui ont participé aux groupes de travail de la fusion : tout ce travail n'a pas été effectué en vain ; des éléments pourront être repris par la suite (p.ex. le travail du GT règlements). Il est également heureux que le projet n'ait pas créé des scissions. De tout cœur MERCI !

Le Président informe l'assemblée que la commission ad hoc « fusion » est dissoute.

5. Préavis municipal n° 03/2015 relatif à l'adoption du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Vincent Gobat, Municipal, procède à la lecture du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Liardon demande une explication quant au montant de CHF 1.70 articulé dans le préavis.

Vincent Gobat explique que l'objectif est d'autofinancer le compte 46 « épuration ». Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule taxe de CHF 1.70. Le nouveau règlement prévoit deux taxes de CHF 1.70 et CHF 1.-. Le calcul a été fait pour équilibrer le compte. En réalité, mathématiquement parlant, il faudrait augmenter encore plus ; mais la Municipalité ne souhaite pas augmenter le coût pour les habitants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle propose, dans le préavis suivant, de baisser le taux d'impôt de 3 points, d'autant plus qu'il y aura de nouveaux habitants avec les nouvelles constructions récentes et en cours. Le calcul sera fait dans les 2-3 prochaines années pour évaluer si l'équilibre est atteint.

Fabienne Martin, Présidente de la commission de gestion, lit le rapport de la commission, qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Philippe Urfer remarque que précédemment il y avait les petites, moyennes et grandes concessions ce qui avantageait les paysans ; il regrette qu'il n'y ait pas de geste fait pour les paysans dans ce nouveau règlement.

Vincent Gobat répond que l'eau qui ne part pas à la station d'épuration peut être déduite de la taxe ; en ce qui concerne l'eau potable, la question sera étudiée dans un prochain règlement.

Philippe Maillard informe que la déchloration d'une piscine en 48 heures n'est pas possible et que par conséquent les directives proposées (dans lesquelles ceci est mentionné) ne sont pas fiables. Il attire l'attention de l'assemblée que vider 10 à 20 m³ d'eau chlorée dans la nature est un risque de pollution majeure.

Vincent Gobat confirme qu'il faut faire très attention de ne pas déverser de l'eau chlorée dans les eaux claires ; les directives ont été rédigées sur la base du modèle mis à disposition par les services cantonaux ; visiblement ils ont fait une erreur. Il ajoute que le règlement proposé a d'ores et déjà été validé par le Canton.

Daniel Barbezat ajoute que la conscience citoyenne de chacun est également mise à contribution.

Antoine Piron salue la remarque de M. Maillard ; il souhaite également que le problème de l'eau pour notre seul paysan soit réglé et demande à la Municipalité qu'elle étudie cette question.

Philippe Urfer précise que sa remarque n'était pas seulement pour lui mais aussi pour tout les gros consommateurs (artisan, etc.).

Vincent Gobat répond que d'une part la solution viendra de la possibilité de poser un sous-compteur pour déduire l'eau qui ne va pas à la STEP et que d'autre part le règlement sur l'eau potable sera présenté au Conseil général très rapidement.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Oui : 35

Non : 0

Abstention : 0

Le Conseil général de Saubraz

- **vu le préavis municipal n°03/2015**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

Décide

D'accepter le projet de règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que ses annexes.

Le Président remercie la Municipalité et la commission de gestion pour leur travail.

6. Préavis municipal n°04/2015 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

Steve Paux, Municipal, procède à la lecture du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Laurent Liardon demande des précisions sur le choix de la baisse du taux de 3 points.

Steve Paux répond que le compte 46 se montant à CHF 27'000.- et le point d'impôt s'élevant à CHF 9'000.-, cela représente 3 points à compenser.

Fabienne Martin présente le rapport de la commission de gestion qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote de la décision suivante :

Oui : 34

Non : 0

Abstention : 1

Le Conseil général de Saubraz

- **vu le préavis municipal n°04/2015**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

Décide

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition 2016 conformément au projet annexé au présent préavis

Article 2 : que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

7. Propositions individuelles et divers

Laurent Liardon demande où en est-on avec Swisscom ?

Daniel Barbezat répond qu'une délégation municipale a rencontré un représentant de Swisscom qui a annoncé que les antennes ont été tournées ce qui devrait améliorer la situation. Néanmoins, Saubraz est situé dans un trou. Toutefois, la solution devrait arriver en 2017 avec une nouvelle antenne dont l'installation est prévue sur l'hôpital de la Rosière. Par ailleurs, en ce qui concerne le réseau fixe, il n'y a aucun changement en prévision.

Nicole Huguenin rappelle l'existence du bus pyjama, à savoir la possibilité pour les jeunes d'obtenir un abonnement avantageux pour le dernier bus du samedi soir vers 02h00 ; cette offre est mise en place et subventionnée par les communes.

Daniel Barbezat donne les informations suivantes :

1. **Déchetterie** : horaire d'hiver 16h30-17h30.
2. **Déneigement** : la Commune offre aux privés la possibilité de souscrire un contrat de CHF 90.-/saison, neige ou pas neige.
3. **Auberge communale** : la nouvelle tenancière, Mme Valérie Lecrinier, offrira le 6 novembre prochain une verrée pour l'ouverture de l'auberge suivie d'une soirée rock'n roll.
4. **Troc et fête des châtaignes** : qui auront lieu le samedi 7 novembre prochain. Fabienne Martin précise qu'il s'agit d'un troc aux jouets ; des tables sont mises à disposition ; il y a beaucoup d'échanges, une bonne ambiance ; cela dure de 09h00 à 17h00. La fête des châtaignes débute à 17h00 : bar, ambiance, musique, soupe, etc.
5. **Loto** : il aura lieu les 5 et 6 décembre prochains.

Fabienne Martin présente l'association Les Notes Pétilantes : il s'agit d'une association ayant pour but d'apporter un soutien humain et musical à toute personne atteinte physiquement, mentalement ou moralement, par des visites de musiciens à leur écoute. Ces visites, riches en partage, apportent de grands moments de réconfort et d'estime à ces personnes. Depuis une année, 140 personnes ont été touchées par les activités de l'association. Elle annonce le repas de soutien le 13 novembre prochain.

André Forster demande à ce que le libellé du bordereau relatif à l'impôt foncier soit plus précis. Philippe Zurcher, Boursier communal, annonce que ce sera rectifié pour la prochaine facture.

André Forster propose que dorénavant la verrée qui suit les séances du Conseil général soit prise à l'auberge communale. Cette proposition est favorablement accueillie.

Philippe Urfer propose que les absents aux séances du Conseil général paient une amende et qu'on utilise cet argent pour payer la verrée.

Denisel Badel relève que le petit pont en béton dans la forêt est enfoui sous des arbres qui sont tombés dessus ; de plus, à proximité le paysans laisse des fils de fer barbelés et les attache aux arbres empêchant les promeneurs de passer. Bref, tout ça est mal entretenu. Daniel Barbezat s'engage à faire le nécessaire auprès des services forestiers.

Laurent Liardon questionne la Municipalité quant à sa position suite au refus de la fusion.

Daniel Barbezat explique que, dans la perspective des élections municipales à venir en février prochain et de la nouvelle législature qui démarrera en juillet 2016, la question d'une fusion est en veille. On en rediscutera avec les nouveaux élus. Il n'y a pas de nouveau projet dans l'immédiat.

Laurent Liardon demande si les membres de la Municipalité ont déjà décidé s'ils se représenteront.

Daniel Barbezat répond que la réflexion est en cours.

Antoine Piron déclare qu'il est content de cette municipalité et de son travail et souhaite que tous continuent.

Edmée Borel annonce que le Téléthon aura lieu le 5 décembre prochain à l'abri PCi avec au programme : raclette, soupe, baby-foot, vente de sapins, vente de la peluche Jazz, une marmotte.

Le Président rappelle que le Conseil général était allé à l'auberge communale pour manger la fondue à l'issue de la dernière séance de 2014.

Il annonce enfin que la prochaine et dernière séance de 2015, initialement prévue le 10 décembre, a été déplacée au jeudi 17 décembre 2015.

Il rappelle enfin la possibilité pour ceux qui le désirent de recevoir les convocations aux séances du Conseil général et tous documents utiles par Email. Il suffit pour cela de compléter, signer et retourner le bulletin idoine au Bureau.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h15.

Pour le Conseil général :

Le président :

Raphaël Monney

La secrétaire :

Barbara Kammermann